



Cameroon Human Rights Commission
Commission des Droits de l'homme du Cameroun

ATELIER SOUS-RÉGIONAL SUR LE RENFORCEMENT ET L'ÉTABLISSEMENT DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (INDH)

Adamaoua Grand Hôtel (Douala), 14-16 décembre 2022

Discours du Président de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun

Monsieur le Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), partenaire de tous les instants de l'institution nationale des Droits de l'homme du Cameroun ici représenté et que je remercie très vivement pour l'honneur qu'il me fait de coparrainer cette importante rencontre,

Monsieur le Gouverneur de la Région du Littoral, représenté,

Madame la représentante de la Section des Institutions des Droits de l'homme et des mécanismes régionaux du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme à Genève,

Monsieur le Conseiller principal aux Droits de l'homme du Bureau du Coordinateur résident des Nations Unies au Burundi,

Monsieur le Président de la Commission nationale indépendante des Droits de l'homme du Burundi, cher homologue,

Mesdames, Messieurs les représentant.e.s des Institutions nationales des Droits de l'homme de la sous-région Afrique centrale,

Mesdames, Messieurs les représentants des administrations publiques

des pays voisins du Cameroun, auxquels notre pays est uni par une amitié exemplaire et par de profonds sentiments de fraternité,

Messieurs les Commissaires, Membres de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun,

Distingués invités, en vos fonctions, titres, grades et qualités (même s'ils ne correspondent pas toujours à ceux auxquels vos compétences, votre courage et votre générosité vous donnent droit),

Mesdames, Messieurs,

En cet instant solennel, c'est avec un sentiment mêlé de joie et de gratitude que je prends la parole dans cette somptueuse Salle des conférences de l'Adamaoua Grand Hôtel, dans cette grande ville de Douala où se trouvent mes racines, au nom de l'Institution nationale des Droits de l'homme (INDH) du Cameroun, dans le cadre de l'atelier sous-régional sur le renforcement et l'établissement des INDH. Nous sommes ici pour débattre de la manière dont ensemble, nous pouvons renforcer les INDH de la sous-région Afrique centrale, afin qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle de promotion et de protection des Droits de l'homme, contribuant ainsi à la réalisation des rêves de coexistence, d'harmonie et de progrès des populations de nos pays respectifs.

Cette rencontre a lieu pendant que les INDH en général continuent à faire face à de multiples défis liés à leur existence et à leur fonctionnement. La résolution du 20 décembre 1993 de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies recommande aux États de créer des institutions nationales qui auront pour missions principales de mettre en œuvre les politiques en matière de promotion et de protection des Droits de l'homme et d'orienter les pouvoirs publics dans le domaine des Droits de

l'homme, en vue de l'enracinement de la démocratie et de l'État de droit.

À l'échelle régionale, la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples prescrit également, en son article 26, « *l'établissement et le perfectionnement* », dans les pays africains, d'institutions nationales et locales s'occupant des Droits de l'homme et des peuples. Ces institutions nationales doivent fonctionner selon des principes directeurs communément appelés *Principes de Paris*.

La *Déclaration et le Programme d'action de Vienne* adoptés solennellement par la Conférence mondiale sur les Droits de l'homme qui s'est tenue du 14 au 25 juin 1993 encouragent, au Point 86 de ce document, les Institutions nationales de promotion et de protection des Droits de l'homme à « *[t]enir périodiquement des réunions sous les auspices du Centre pour les Droits de l'homme, afin d'examiner les moyens d'améliorer leurs mécanismes et de partager leurs expériences* ».

Vous conviendrez avec moi que les travaux de cet atelier sous-régional, qui dureront trois jours, participent de la réalisation concrète de cette importante feuille de route portant sur la coopération et la solidarité internationales en matière de Droits de l'homme.

Vous me permettrez de tenter d'exprimer de nouveau ma gratitude personnelle – à laquelle j'associe les compliments appuyés des commissaires et du Secrétariat permanent de la CDHC – envers le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), Bureau du Haut-Commissariat des Droits de l'homme (HCDH) de notre sous-région, pour le choix gratifiant porté sur le Cameroun qui a l'honneur

d'abriter cette importante rencontre, après celle de Libreville, au Gabon, à laquelle j'ai eu le privilège de participer du 10 au 12 novembre 2021.

Je ne doute pas que le Centre des Nations Unies, précieux et incontournable partenaire de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) au sein du système des Nations Unies, a opéré ce choix en raison de l'hospitalité légendaire qui caractérise indiscutablement notre cher et beau pays le Cameroun, encore appelé « *le Continent* », appellation amplifiée depuis la victoire des *Lions indomptables*, son équipe nationale de football, face au Brésil lors de la Coupe du monde qui a lieu au Qatar en ce moment. Pour ceux d'entre vous qui séjournent pour la première fois dans notre pays, j'espère que vous en avez déjà fait l'expérience. Quoi qu'il en soit, je vous souhaite à tous une chaleureuse bienvenue dans la capitale économique du Cameroun. Je suis certain que vous retournerez dans vos pays respectifs, avec un cortège de souvenirs joyeux et exquis.

Mesdames, Messieurs,

Chers participants,

Une étude, conjointement menée en 2015 par le Réseau des institutions nationales africaines des Droits de l'homme (Rinadh) et le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) sur l'état des institutions nationales des Droits de l'homme en Afrique, a recommandé *le renforcement des INDH en vue de soutenir les initiatives des gouvernements et des partenaires au développement*. Cette étude s'est focalisée sur plusieurs axes, notamment l'indépendance, la surveillance, les finances et la collaboration avec les autres parties prenantes autant que sur la réalisation de leur mandat de promotion et de protection des Droits de l'homme. Certaines recommandations de l'étude en question sont adressées

aux INDH elles-mêmes, au Rinadh, aux gouvernements, ainsi qu'aux partenaires de développement.

Le présent atelier sous-régional vise à garantir cette perspective heureuse en vue de soutenir les INDH, leur permettant ainsi de mieux contribuer au développement durable de notre sous-région.

La pertinence de la présente rencontre qui se tient un an après celle de Libreville où l'on s'est penché sur *Le renforcement et l'établissement des institutions nationales des Droits de l'homme (INDH) conformément aux standards internationaux* découle aussi du besoin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations et recommandations portées sur des feuilles de route qui avaient été élaborées à cette occasion, notamment en ce qui concerne l'appui au processus d'établissement effectif des INDH dans les pays de la sous-région qui n'en disposent pas encore, ainsi que la poursuite des réformes engagées par celles qui ne bénéficient pas encore du statut A.

En outre, la présente rencontre se déroule un an avant la commémoration du 30^e anniversaire de l'adoption des *Principes de Paris* régissant le fonctionnement des institutions nationales des Droits de l'homme. En effet, il serait intéressant qu'à cette date, le 20 décembre 2023, les INDH procèdent à un bilan de conformité aux *Principes de Paris*.

Dans ces perspectives, je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de reprendre avec vous ces discussions riches et soutenues sur la valeur ajoutée de nos institutions uniques dans le paysage des Droits de l'homme, ainsi que sur la nécessité d'adopter des stratégies ingénieuses et opérantes pour renforcer notre présence, notre indépendance et nos actions auprès de tous les acteurs avec

lesquels nous interagissons dans le cadre de la promotion et de la défense des Droits de l'homme.

Ces discussions stratégiques sont particulièrement indiquées au regard du rôle des Droits de l'homme dans le triomphe de l'état de droit dans notre sous-région. Elles le sont également au regard de ce que nos institutions et le travail qu'elles abattent constituent un indicateur de bonne gouvernance, de démocratie, de paix et de développement. Comme le déclare fort bien Myriam Revault d'Allonnes, philosophe et universitaire française : « [u]ne démocratie digne de ce nom ne peut garantir les Droits humains que par l'existence effective de médiations institutionnelles ».

Très récemment et à titre illustratif, les pouvoirs publics, par l'entremise du ministère des Relations extérieures, l'ont démontré en sollicitant de la CDHC une *contribution en vue du renforcement de l'engagement des États-Unis et du Cameroun en faveur de la promotion de la démocratie, de la gouvernance responsable et de la promotion des Droits de l'homme* dans le cadre de la préparation de la participation du Cameroun au 2^e Sommet des leaders États-Unis/Afrique qui se tient depuis hier à Washington, avec la participation personnelle de Son Excellence Monsieur Paul Biya, président de la République du Cameroun.

Mais il y a plus : les Droits de l'homme constituent en effet une question centrale et occuperont de plus en plus une place primordiale dans les relations internationales, puisque leur respect conditionne et conditionnera davantage la coopération interétatique avec certains pays dans plusieurs domaines, y compris les plus sensibles, autant que la circulation des hommes et des biens au niveau international, avec la montée en régime de la thématique « *entreprises et Droits de l'homme* ».

En mettant en place la CDHC à la faveur d'une transformation en profondeur de la loi habilitante de l'INDH du Cameroun, puis de la prestation de serment de ses membres devant la Cour suprême siégeant en Chambres réunies, le 29 avril 2021, l'État du Cameroun a bien compris qu'on ne peut faire rentrer la démocratie dans la respiration quotidienne des habitants d'un pays sans l'enracinement d'une culture des Droits de l'homme et des peuples, à travers le fonctionnement effectif des mécanismes et institutions qui en sont les vecteurs et qui en assument la défense.

C'est dire le rôle essentiel de nos institutions dans le mouvement des Droits de l'homme en Afrique et de par le monde. Ce rôle a de nouveau été reconnu lors de la 51^e session du Conseil des Droits de l'homme qui s'est tenue du 12 septembre au 7 octobre 2022 à Genève, à travers la Résolution du 13 octobre 2022 dans laquelle le Conseil se félicite de *la contribution précieuse apportée par les INDH dans le cadre de l'exécution des mandats des mécanismes régionaux et internationaux des Droits de l'homme*, y compris pour l'Examen périodique universel et les procédures spéciales des Nations Unies.

Les INDH qui sont des institutions étatiques encouragent la reddition des comptes, empêchent les violations des Droits de l'homme et soutiennent le développement et la mise en œuvre de lois, de politiques et de programmes non discriminatoires. Elles sont également un relais entre l'État et la société civile, en tant que rassembleurs dans des consultations sur les processus nationaux qui affectent les groupes marginalisés et vulnérables, afin de promouvoir des processus de développement national transparents, participatifs et inclusifs. Au niveau national, les INDH ont un mandat pour *mettre fin aux abus* – et pas simplement pour les « documenter » à l'image de ce que font les OSC/ONG ; elles

informent et surveillent l'impact des politiques et des actions sur la jouissance des Droits de l'homme, appuient les victimes de violations pour qu'elles accèdent à la justice et à la réparation ; elles jouent également un rôle important de conseil aux gouvernements et aux parlements en matière de Droits de l'homme. Sous ce rapport, les INDH constituent la pierre angulaire des systèmes nationaux, régionaux et internationaux de promotion et de protection des Droits de l'homme.

Il ne vous échappe pas non plus que les INDH sont attendues sur plusieurs fronts : celui des Droits économiques, sociaux et culturels, celui des Droits civils et politiques, celui de la promotion et de la protection des Droits des groupes vulnérables, ainsi que celui de la prise en compte des Droits de l'homme dans le traitement des questions spéciales telles que les changements climatiques, les migrations, la gestion des pandémies, la lutte contre le terrorisme, la prévention des conflits de divers ordres, la lutte contre la corruption, la diligence raisonnable dans les activités des entreprises, la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 et 2030 sur le développement durable, etc.

Pour répondre à toutes ces attentes, nous disposons des atouts nécessaires offerts par les *Principes de Paris* et par nos lois habilitantes, ainsi que par les outils développés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme (HCDH), par l'Alliance mondiale des INDH (Ganhri) et par le Réseau des institutions nationales africaines des Droits de l'homme (Rinadh). Parmi ces outils,

- je mentionnerai d'abord les *Principes de Belgrade* adoptés le 23 février 2012, qui déterminent les relations entre les INDH

- et les parlements, en vue de renforcer et de mieux asseoir la coopération effective voulue dans les *Principes de Paris* ;
- je mentionnerai ensuite la *Déclaration de Mérida* adoptée le 10 octobre 2015 sur le rôle des INDH dans la réalisation des Objectifs de développement durable ;
 - je terminerai cette énumération illustrative, non limitative et non exhaustive par la *Déclaration (de Marrakech) sur l'élargissement de l'espace civique, la promotion et la protection des défenseurs des Droits de l'homme, avec un accent spécifique sur les femmes : le rôle des institutions nationales des Droits de l'homme*, texte adopté le 12 octobre 2018.

Cependant, nous sommes tous conscients que la densité et la noblesse du mandat des INDH ne les épargne pas, là où elles existent, de nombreux défis auxquels elles doivent faire face. L'un des défis majeurs qu'elles rencontrent est lié à la méconnaissance de leur mandat ; ce qui débouche généralement sur des rapports non avenants avec les autres acteurs, y compris les pouvoirs publics qui veulent souvent dans certains pays – pas au Cameroun, heureusement – contrôler leurs agendas et leurs prises de position au prétexte qu'ils détiennent la paternité de ces institutions, en méconnaissance du principe d'indépendance, central et capital pour leur efficacité.

Quant aux OSC, elles développent, pour certaines d'entre elles, une concurrence de mauvais aloi – et pour tout dire, déloyale – vis-à-vis des INDH qu'elles présentent, à tort et pour les besoins de la cause, comme des succursales des gouvernements. L'ignorance de la nature des INDH et de leurs méthodes, où la confrontation avec les pouvoirs publics est contre-indiquée, pousse

également certaines OSC – heureusement très minoritaires, quoique bruyantes – à faire aux INDH le reproche de ne pas être aussi offensives qu’elles-mêmes dans leurs actions de protection des Droits de l’homme. Fort heureusement, les faits et les résultats opérationnels des INDH, en termes de *success stories*, d’activités et d’impact démontrent amplement le contraire.

En dépit de la bonne volonté des pouvoirs publics souvent incontestable, dans nos pays sous-développés caractérisés par la rareté des ressources, plusieurs INDH font également face à l’insuffisance des ressources financières et humaines.

Distingués représentants des pouvoirs publics,

Là où les INDH sont en voie d’être mises en place ou engagées dans un processus de réforme, les autorités sont souvent tentées de ne les créer que pour inverser leur image à l’échelle internationale et pour minorer les critiques des ONG internationales sur les questions de Droits de l’homme. Il vous appartient de mettre ces nouvelles institutions à l’abri d’un désintérêt des populations qu’elles ont le devoir de protéger contre les violations des Droits de l’homme, en leur permettant d’aller au-devant des populations, au plus près d’elles, comme la CDHC l’a fait

- i) en utilisant massivement les réseaux sociaux pour diffuser ses déclarations à l’occasion des journées africaines et universelles des Droits de l’homme,
- ii) en sortant de la capitale pour organiser des célébrations de journées des Droits de l’homme dans différentes Régions du pays y compris en dehors des chefs-lieux des Régions, ou
- iii) en obtenant de l’une des plus grandes compagnies de téléphonie mobile du Cameroun, Orange Cameroun, qu’elle

diffuse un *message push* sur son **numéro vert**, le 1523, auprès de tous ses abonnés par SMS, en français et en anglais.

Il est également souhaitable que vous plaidiez auprès des autorités compétentes, en frappant à toutes les portes, afin que vos INDH soient dotées de moyens suffisants et remplissent toutes les exigences de conformité aux Principes de Paris. Votre contribution à la mise en place de ces entités devra se faire en gardant à l'esprit les processus d'accréditation qui se font devant la Ganhri, processus dont le bon déroulement profite à nos populations, à nos États, à la sous-région Afrique centrale, à la Francophonie ainsi qu'aux INDH elles-mêmes.

Je caresse le vœu profond que le nombre d'INDH (8/10) et le nombre d'INDH de statut A (4/10) s'accroissent de manière exponentielle au sein de notre sous-région¹. Nous en serons tous honorés.

Chers homologues et représentants des INDH,

Il nous revient la lourde charge de porter et d'accompagner le plaidoyer en faveur de la mise en place des INDH et du parachèvement des processus de réforme des INDH dans les pays concernés, à savoir : le Congo Brazzaville, le Gabon, la Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, et la République centrafricaine. Il ne s'agit pas d'un plaidoyer mou, de forme ou sans conviction, mais d'une démarche engagée et concertée qui nous conduira à intervenir auprès des acteurs nationaux et régionaux qui peuvent encourager efficacement la mise en place des INDH ainsi que leur engagement dans le processus d'accréditation au statut de

¹ Selon le découpage du champ d'intervention du CNUDHD-AC qui prend en compte l'ensemble des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à l'exception de l'Angola.

conformité aux Principes de Paris. Lorsque ces INDH seront établies, il faudra franchir le cap non seulement de leur conformité aux Principes de Paris, mais aussi du maintien de celle-ci.

Notre rôle de locomotive dans ce processus doit être exemplaire, caractérisé par des réalisations probantes dans l'intérêt des détenteurs de Droits qui n'auront désormais plus de difficultés à se tourner vers nous au titre de recours effectifs pour remédier aux violations des Droits de l'homme. Ce rôle doit également tenir compte des Principes de Paris qui recommandent notamment une liaison étroite avec les OSC dans le but d'aider les débiteurs de Droits à remplir efficacement leur mission régaliennne de protection des Droits de l'homme, de la manière la plus durable possible.

Dans ce sens, l'une des occasions que nous pouvons saisir réside dans la préparation des échéances électorales dans plusieurs pays de la sous-région. Au moins cinq pays – parmi les dix desservis par le Centre – sont concernés par des élections l'an prochain et pendant les cinq prochaines années. C'est une occasion idoine pour veiller au respect des Droits de l'homme durant la phase préélectorale, pendant la phase électorale proprement dite et durant la période post-électorale. Notre déploiement sur ce terrain contribuera, à coup sûr, à prévenir les violences électorales et à préserver la paix. Dans cette perspective, la CDHC a établi une compilation actualisée de ses recommandations adressées aux principaux acteurs du système électoral pendant la décennie 2010-2020 et les a envoyées à qui de droit le 12 décembre 2022. Cette compilation vient d'être mise en ligne sur le site Internet ainsi que sur les pages Facebook et Twitter de la CDHC. Nos travaux qui s'ouvrent aujourd'hui nous permettront assurément d'aborder ces expériences plus en détail.

Plusieurs intentions ayant été formulées en ce sens ici et là, y compris par des représentants de l'Organisation des Nations Unies, il sied que nous nous penchions plus sérieusement sur la mise en place d'un réseau d'INDH de l'Afrique centrale dont le but sera de nous développer des synergies fécondes pour mieux remplir notre mandat, afin d'être des championnes dans tous les secteurs des Droits de l'homme comparativement aux autres sous-régions, voire au-delà des frontières de l'Afrique. Dans cette perspective, nos rencontres deviendront des rendez-vous annuels ou biannuels et l'écho de nos performances et de nos progrès croissants en tant qu'INDH résonneront sur le plan régional et universel, notamment lors des activités de la Ganhri, du Rinadh, de l'AFCNDH, du Forum des INDH du Commonwealth, de la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples, du Comité africain d'experts sur les Droits et le bien-être de l'enfant, ainsi que de la Cour africaine.

Chers partenaires du Système des Nations Unies,

Les INDH ne peuvent qu'être reconnaissantes pour l'accompagnement qu'elles reçoivent de vous. La CDHC vous a d'ailleurs toujours témoigné toute l'étendue de sa gratitude et sa sympathie pour votre soutien inconditionnel dans le cadre de son opérationnalisation.

Il serait cependant incorrect de ne pas vous dire que l'accompagnement que nous recevons est encore insuffisant, du moins, comparativement à ce qui se fait dans les autres sous-régions de l'Afrique et proportionnellement aux défis auxquelles les INDH de l'Afrique centrale sont confrontées. Nous espérons travailler plus étroitement et bénéficier d'appuis techniques et financiers plus substantiels pour la réalisation des projets et des plans d'action des INDH, y compris pour assurer leur participation

adéquate aux réunions des organes des traités africains et universels des Droits de l'homme.

Mesdames, Messieurs,

Distingués invités,

Nos travaux méritent d'être sanctionnés par des progrès éclatants, c'est pourquoi je vous en souhaite plein succès, en renouvelant mes vœux à ceux qui viennent de loin pour un séjour agréable sur cette terre d'hospitalité.

Vive les Droits de l'homme !

Vive les INDH !

Vive le Cameroun, un et indivisible !